Restaurer, maintenir, prospérer : Stratégie nationale du Canada pour assurer l'avenir du saumon de l'Atlantique

2024-2036

ÉBAUCHE





Table des matières

Glo	ossaire	3
Sor	nmaire	4
1.0	Introduction	5
2.0	Importance du saumon de l'Atlantique	5
3.0	Contexte de la gestion	5
3	3.1 Droits des Autochtones et réconciliation	5
3	3.2 Pêche au saumon de l'Atlantique	6
3	3.3 Espèces en péril	7
3	3.4 Coopération internationale	7
4.0	Élaboration de la Stratégie	7
5.0	Vision	8
6.0	Résultats stratégiques	8
	Résultat stratégique 1 : une approche collaborative axée sur le lieu pour la restauration qui soutien des populations de saumon de l'Atlantique saines et résilientes face au climat	
L	Résultat stratégique 2 : les processus et les politiques liés au saumon de l'Atlantique s'alignent avec Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et son plan d'action connexe	
	Résultat stratégique 3 : une communauté du saumon de l'Atlantique dynamique, inclusive et bien nformée qui est positionnée pour réussir.	. 10
ľ	Résultat stratégique 4 : les pratiques qui appuient la gestion et la protection du saumon de 'Atlantique sont transparentes, bien informées et adaptées aux besoins de l'espèce dans un mond en constante évolution	
7.0	Participez!	.12
(Organisations et collectivités autochtones	.12
(Organisations non gouvernementales	. 13
F	Personnes	. 13
8.0	Cycle de mise en œuvre	. 13

Glossaire

Zone d'importance écologique : une zone d'importance écologique (ZIE) est un outil de conservation par zone établi en vertu de la *Loi sur les pêches* et assorti de limites géographiques définies. Les ZIEs sont un outil proactif qui permet de conserver et de protéger à long terme des zones clés pour le poisson et son habitat, qui sont hautement productives, vulnérables, rares ou uniques et qui assure le rétablissement efficace de ces zones au besoin. Elles assurent la transparence et la certitude quant aux ouvrages, entreprises ou activités qui sont interdits ou ne se trouvent pas dans les zones où ils ont été établis.

Approche axée sur le cycle de vie du projet : organiser un projet selon une approche collaborative axée sur le lieu dans un cadre qui comprend des phases séquentielles allant de la création à la fin du projet. Il peut s'agir d'établir les objectifs du projet au départ, de suivre les progrès et de transmettre les pratiques exemplaires pendant toute la durée du projet.

Approche collaborative axée sur le lieu : l'approche collaborative axée sur le lieu (CAL) tient compte des enjeux sociaux, environnementaux ou économiques complexes au moyen d'interventions collaboratives sur mesure à diverses échelles géographiques, et en fonction de l'environnement local et unique existant.

Approche à double perspective : concept élaboré par un aîné mi'kmaq, <u>Albert Marshall</u>, selon lequel des gens se réunissent pour voir le monde dans une optique autochtone avec un œil et dans une optique occidentale avec l'autre œil.

Sommaire

Le saumon de l'Atlantique sauvage est une espèce emblématique du Canada atlantique et du Québec. Au cœur de l'identité culturelle des Autochtones, essentiel à la santé de l'écosystème et prisé par les pêcheurs récréatifs, le saumon de l'Atlantique fait partie intégrante du tissu social de nombreuses collectivités de la côte Est. Il s'agit d'une espèce en déclin, et le ministère des Pêches et des Océans (MPO) a perçu un sentiment croissant d'urgence et de préoccupation de la part des peuples autochtones, des partenaires et d'un large éventail d'intervenants au sujet de l'état du saumon de l'Atlantique au Canada.

La toute première stratégie nationale pour restaurer et maintenir les populations de saumon de l'Atlantique établit une vision pour l'avenir de cette espèce dans l'ensemble de son aire de répartition canadienne. Dans cette optique, il est primordial de faire une place aux connaissances accumulées par les peuples autochtones depuis des temps immémoriaux sur le saumon de l'Atlantique. L'engagement à travailler collaborativement pour créer les conditions nécessaires afin que le saumon de l'Atlantique puisse prospérer sous-tend tous les aspects de cette stratégie. Grâce à la vision dont elle relève, aux résultats stratégiques et aux extrants, la stratégie sert de guide pour tous les aspects de la restauration, de la science et de la gestion liés au saumon de l'Atlantique, et elle constitue un important document de responsabilisation pour la population canadienne en ce qui concerne la façon dont l'espèce est gérée.

Le MPO n'a pas élaboré cette stratégie seul; les discussions et la collaboration avec les peuples autochtones et l'ensemble de la communauté concernée par le saumon de l'Atlantique, composée de gouvernements provinciaux, de partenaires et d'intervenants, ont joué un rôle déterminant dans l'orientation de la stratégie. En tenant compte des connaissances transmises au fil des conversations en continu avec les peuples autochtones, des commentaires détaillés reçus au cours de près de deux ans de mobilisation et de l'expertise acquise au cours de décennies d'étude d'un point de vue scientifique, quatre résultats stratégiques ont été déterminés pour guider l'avenir des activités liées au saumon de l'Atlantique pour les douze prochaines années.

Résultat stratégique 1: une approche collaborative axée sur le lieu pour la restauration qui soutient des populations de saumon de l'Atlantique en saintes et résilientes face au climat.

Résultat stratégique 2 : les processus et les politiques liés au saumon de l'Atlantique s'alignent avec la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et son plan d'action connexe.

Résultat stratégique 3 : une communauté du saumon de l'Atlantique dynamique, inclusive et bien informée qui est positionnée pour réussir.

Résultat stratégique 4 : les pratiques qui appuient la gestion et la protection du saumon de l'Atlantique sont transparentes, bien informées et adaptées aux besoins de l'espèce dans un monde en constante évolution.

Enfin, la stratégie trace la marche à suivre pour tenir informés les peuples autochtones et la communauté du saumon de l'Atlantique grâce à des rapports d'étape sur sa mise en œuvre au cours du cycle de 12 ans, correspondant à environ trois générations de saumon, et pour faire participer les peuples autochtones et l'ensemble de la communauté du saumon de l'Atlantique ayant un intérêt et une passion pour le saumon.

1.0 Introduction

En 2018, le ministère des Pêches et des Océans (MPO) a révisé la Politique de conservation du saumon atlantique sauvage (la Politique) afin de fournir un cadre permettant au gouvernement du Canada d'atteindre ses objectifs en matière de conservation du saumon de l'Atlantique sauvage. L'objectif de cette politique est « de rétablir et de maintenir en bon état de santé les populations de saumon sauvage de l'Atlantique ». La Stratégie nationale du Canada « Restaurer, maintenir, prospérer pour assurer l'avenir du saumon de l'Atlantique » (la Stratégie) vise à créer les conditions nécessaires pour atteindre cet objectif au cours des 12 prochaines années et au-delà. Pour ce faire, la Stratégie tirera parti de l'expérience, des connaissances et du dévouement des peuples autochtones ainsi que des gouvernements provinciaux, des partenaires et des intervenants qui constituent la communauté du saumon de l'Atlantique. La Stratégie vise à fournir un fil conducteur parmi les nombreuses activités d'intendance qui soutiennent cette espèce.

Compte tenu de l'évolution des relations entre les peuples autochtones et le gouvernement du Canada, et de ce que nous avons entendu dans le cadre de la mobilisation avec les peuples autochtones, un examen de la Politique elle-même est également proposé afin de mieux refléter les besoins et les attentes des peuples autochtones dans le contexte de la réconciliation, y compris la <u>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</u> (Loi sur la Déclaration des Nations Unies) et le <u>Plan d'action 2023-2028 de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</u>.

2.0 Importance du saumon de l'Atlantique

Le saumon de l'Atlantique sauvage est une espèce emblématique du Canada atlantique et du Québec, qui revêt une importance culturelle et spirituelle pour les peuples autochtones depuis des temps immémoriaux, en plus d'être un élément important de la vie des Canadiens depuis de nombreuses générations. Plus de quarante collectivités autochtones pêchent le saumon de l'Atlantique à des fins alimentaires, sociales et rituelles (ASR). Au centre et le long de la côte du Labrador, le saumon de l'Atlantique est également important pour les pêches de subsistance des collectivités locales. La pêche au saumon est une activité récréative populaire, tant pour les résidents que pour les visiteurs, qui fait la promotion du tourisme et du rapprochement avec la nature. Selon une étude de Gardner-Pinfold menée en 2022, la valeur du produit intérieur brut de la pêche récréative du saumon de l'Atlantique est évaluée à 218 millions de dollars¹. Cependant, la valeur socioculturelle du saumon de l'Atlantique dépasse de loin sa valeur sur les plans de l'économie et de la subsistance : le lien est profond partout où les gens et le saumon de l'Atlantique coexistent. Les expressions de notre interconnexion avec le saumon passent souvent par la science, la littérature et les arts. Sur le plan écologique, l'espèce est un indicateur de la qualité de l'environnement et de la santé de l'écosystème, et il est important pour maintenir le transfert des nutriments provenant des écosystèmes marins vers les écosystèmes dulcicoles.

3.0 Contexte de la gestion

3.1 Droits des Autochtones et réconciliation

Les liens culturels variés entre les peuples autochtones et le saumon de l'Atlantique revêtent une grande importance pour de nombreux peuples autochtones du Canada atlantique et du Québec. Les peuples

¹ Economic Value of Wild Atlantic Salmon (valeur économique du saumon atlantique sauvage; en anglais seulement). Préparé par Gardner Pinfold pour la Fédération du saumon atlantique (2022).

autochtones ont des droits d'accès au saumon de l'Atlantique à des fins ASR et ont exprimé au Ministère, lors de séances de mobilisation, que leurs droits ont été affectés par le déclin continu des populations de saumon de l'Atlantique dans une grande partie de l'aire de répartition de l'espèce.

La <u>Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</u> (Déclaration des Nations Unies) a été adoptée en 2007 et décrit un ensemble d'instruments internationaux complets relatifs aux droits et aux normes minimales nécessaires à la survie, à la dignité et au bien-être des peuples autochtones du monde entier. Au Canada, la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies* est entrée en vigueur en 2021, favorisant la mise en œuvre de ladite Déclaration dans le pays et assurant la conformité des lois canadiennes avec celle-ci. Afin d'atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration des Nations Unies, le Canada a publié en 2023 son plan d'action 2023-2028 de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies, qui fournit la feuille de route pour sa mise en œuvre.

L'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie seront guidées par les <u>Principes régissant la relation du Gouvernement du Canada avec les peuples autochtones</u>. Ces principes sont ancrés dans l'article 35 de la Constitution, qui reconnaît les droits des peuples autochtones et issus de traités, et sont guidés par la Loi sur la Déclaration des Nations Unies. Le gouvernement du Canada s'est engagé à atteindre la réconciliation avec les peuples autochtones, en reconnaissant les droits et les torts du passé, en comprenant l'histoire véritable et en collaborant afin de mettre en œuvre les droits autochtones.

3.2 Pêche au saumon de l'Atlantique

La protection et la gestion du saumon de l'Atlantique sont des responsabilités partagées relevant de plusieurs compétences et ordres de gouvernement, d'où l'importance de collaborer en vue de restaurer et du maintenir en bonne santé des populations saines de saumon de l'Atlantique. La ministre fédérale des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne a le pouvoir et les outils nécessaires en vertu de la législation fédérale (c'est-à-dire la *Loi sur les pêches*, la *Loi sur les espèces en péril* et la *Loi sur les océans*) pour gérer le saumon de l'Atlantique et protéger son habitat, y compris la gestion des pêches à des fins ASR et de certaines pêches récréatives. L'Agence Parcs Canada exerce un pouvoir de gestion là où le saumon de l'Atlantique est présent sur son territoire de compétence, en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) et de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*.

Les gouvernements provinciaux ont également des pouvoirs en ce qui concerne la gestion de cette espèce et de son habitat dans les eaux intérieures. Les régimes de gestion des pêches varient d'une province à l'autre. En Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et sur l'Île-du-Prince-Édouard, les gouvernements provinciaux délivrent des permis pour la pêche récréative à la ligne et fournissent un soutien pour les activités scientifiques, de restauration et d'intendance. Au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, des rôles et responsabilités supplémentaires en matière de conservation et de gestion du saumon de l'Atlantique sont précisés pour chaque province et le gouvernement fédéral dans leurs protocoles d'entente respectifs. À Terre-Neuve-et-Labrador, le MPO gère la pêche récréative et de subsistance pratiquée au Labrador, tandis que la province est responsable des droits d'accès et que le MPO et la province se partagent la responsabilité de la pêche dans les eaux sans marée. L'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Labrador tient davantage compte de l'exploitation des camps de pêche récréative. Au Québec, la gestion des poissons migrateurs, y compris le saumon de l'Atlantique, a été déléguée à la province en 1922.

En s'attaquant à l'effet des activités humaines sur le poisson et son habitat, les provinces apportent une surveillance réglementaire essentielle de mesures comme la modification des cours d'eau, l'exploitation minière, la foresterie et l'agriculture, en travaillant de paire avec les dispositions de protection de la *Loi sur les pêches* mises en œuvre par le MPO. Outre les activités de gestion axées sur la pêche du saumon de l'Atlantique, de nombreux programmes et activités du MPO soutiennent cette espèce et son habitat, en partenariat avec les gouvernements provinciaux. Citons par exemple le Programme sur les espèces en péril, le Programme de protection du poisson et de son habitat, le Programme sur les espèces aquatiques envahissantes, et la gestion de l'aquaculture.

3.3 Espèces en péril

En vertu de la LEP, la ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne est la ministre compétente en ce qui concerne les espèces aquatiques, à l'exception de celles qui se trouvent sur des terres relevant de l'Agence Parcs Canada. À l'heure actuelle, une population de saumon de l'Atlantique (celle de l'intérieur de la baie de Fundy) est inscrite à l'annexe 1 de la LEP. Cette loi vise à prévenir la disparition des espèces sauvages du Canada, à permettre le rétablissement de celles qui, par suite de l'activité humaine, sont disparues, en voie de disparition ou menacées et à favoriser la gestion des espèces préoccupantes pour éviter qu'elles ne deviennent des espèces en voie de disparition ou menacées. Alors que les mesures de conservation en vertu de la LEP mettent l'accent sur les populations inscrites, la Stratégie vise à restaurer et à maintenir toutes les populations de saumon de l'Atlantique au niveau de l'espèce, y compris les populations en péril et celles inscrites à la LEP. La Stratégie exprime une vision unifiée qui est conforme à la Politique de conservation du saumon de l'Atlantique sauvage de 2018 et propose une réponse stratégique et coordonnée en matière de conservation à l'échelle de l'espèce pour toutes les populations.

3.4 Coopération internationale

Afin d'assurer l'harmonisation des objectifs nationaux et internationaux relatifs au saumon de l'Atlantique sauvage, la Stratégie reconnaît et intègre les travaux et les engagements du Canada au sein de l'Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord (OCSAN). Il s'agit d'une organisation régionale de gestion des pêches qui contribue à la conservation, à la restauration, à la mise en valeur et à la gestion rationnelle des stocks de saumon dans les eaux de l'Atlantique Nord. Les huit parties (le Canada, le Danemark – pour les îles Féroé et le Groenland – l'Union européenne, l'Islande, la Norvège, la Russie, le Royaume-Uni et les États-Unis) réalisent la mission de l'OCSAN en s'appuyant sur les meilleures connaissances scientifiques accessibles et en collaborant avec diverses organisations non gouvernementales.

4.0 Élaboration de la Stratégie

Le MPO a rédigé les éléments de la Stratégie par le biais d'un processus de mobilisation avec les peuples autochtones et la communauté du saumon de l'Atlantique. En plus de tenir compte des commentaires reçus dans le cadre de cette mobilisation, la Stratégie s'appuie sur le travail déjà entrepris en vertu de la Politique, le <u>Plan de mise en œuvre de la conservation du saumon sauvage de l'Atlantique 2019-2021</u>, le rapport du Comité permanent des pêches et océans « <u>Saumon sauvage de l'Atlantique dans l'Est du Canada</u> » (2017), le « <u>Rapport spécial sur le saumon atlantique dans l'Est du Canada</u> » (2015) du Comité consultatif ministériel, ainsi que l'ensemble des travaux sur le saumon de l'Atlantique qui témoignent des points de vue des peuples autochtones, de la communauté scientifique, des pêcheurs à la ligne et d'autres personnes intéressées par cette espèce. Un résumé complet du processus de mobilisation peut

être consulté dans le rapport « <u>Ce que nous avons entendu – Mobilisation sur la stratégie visant à restaurer les populations de saumon de l'Atlantique</u> » (2023).

5.0 Vision

La Stratégie aspire à un avenir où nos cours d'eau soutiennent le saumon de l'Atlantique et où ce dernier soutient nos cours d'eau, les identités culturelles des Autochtones et les liens que la population canadienne entretient avec la nature. Elle vise à permettre de mieux comprendre les populations de saumon de l'Atlantique, de les restaurer et de les reconstituer, en tant que partie intégrante des écosystèmes où elles sont présentes. Compte tenu de son statut emblématique et de sa prévalence dans les domaines culturel, socioéconomique et universitaire, l'espèce fait l'objet de mesures de gestion à l'échelle locale et mondiale, en vue d'un avenir durable pour les générations à venir. Afin de progresser vers cet avenir souhaité, la Stratégie sera guidée par la vision ci-dessous pendant ses 12 années d'application.

La vision de la Stratégie est de créer les conditions nécessaires pour que le saumon de l'Atlantique, les peuples autochtones et l'ensemble de la communauté du saumon de l'Atlantique puissent prospérer.

6.0 Résultats stratégiques

La Stratégie met l'accent sur l'atteinte de gains en matière de conservation dans les habitats dulcicoles du Canada grâce à la collaboration. La gestion du saumon de l'Atlantique en haute mer continuera d'être influencée par les mesures prises par l'OCSAN et par des partenariats qui peuvent résoudre les problèmes de conservation à grande échelle. Quatre résultats stratégiques définissent l'orientation de la Stratégie pour les 12 prochaines années. Ces résultats stratégiques et les extrants correspondants sont axés sur l'atteinte de l'objectif stratégique actuel, qui est de rétablir et de maintenir en bon état de santé le saumon de l'Atlantique, au moyen d'une démarche intégrée d'activités scientifiques, de restauration, d'intendance et de gestion. Les résultats stratégiques représentent un changement d'état du saumon et de la communauté du saumon au cours de la durée de vie de la Stratégie. Chaque résultat stratégique comportera des extrants correspondants qui représenteront les actions ou les produits qui en découlent.

Résultat stratégique 1 : une approche collaborative axée sur le lieu pour la restauration qui soutient des populations de saumon de l'Atlantique saines et résilientes face au climat.

Comme il y a environ 1 000 rivières à saumon de l'Atlantique, il faut décider comment établir l'ordre de priorité des lieux où des ressources et des efforts seront investis dans l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce; il ne sera pas possible d'investir partout. Adopter une approche collaborative axée sur le lieu (CAL) dans les lieux prioritaires peut aider. Une approche CAL est une approche qui aborde des questions sociales, environnementales ou économiques complexes au moyen d'interventions collaboratives sur mesure à diverses échelles géographiques, en tenant compte de l'environnement local et unique présent. Les approches CAL ont un objectif global commun qui intègre les contextes

appropriés et les différences régionales. Elles sont conçues pour être élaborées et mises en œuvre en collaboration par les peuples autochtones et les communautés locales, les gouvernements, les partenaires et les intervenants qui ont tous le même objectif et sont tous responsables du programme CAL. Travailler à la restauration et au maintien du saumon de l'Atlantique et de son habitat au moyen d'une approche CAL permet d'adapter une stratégie nationale aux contextes et aux collectivités locales appropriés. Les décisions concernant les rivières ciblées seront prises en collaboration avec les peuples autochtones et la communauté du saumon de l'Atlantique, et tiendront compte de diverses sources de connaissances (par exemple, savoir autochtone, données scientifiques et facteurs socioéconomiques).

Extrants

- Des tables rondes de partenariat ou des comités consultatifs sur la conservation du saumon de l'Atlantique seront établis dans chaque province où ils n'existent pas actuellement, et des réunions seront tenues chaque année pour soutenir une meilleure communication et coordination entre les gouvernements fédéral et provinciaux, les peuples autochtones et les intervenants.
- Les lieux prioritaires seront établis en fonction des commentaires formulés par les peuples autochtones et lors des réunions des tables rondes de partenariat ou des comités consultatifs sur la conservation du saumon de l'Atlantique. Ils seront choisis en fonction des prévisions à long terme sur la façon dont le saumon de l'Atlantique et son habitat sont susceptibles de réagir au changement climatique.
- Des plans CAL (par exemple, des plans de gestion intégrée au niveau du bassin hydrographique) seront élaborés en collaboration pour chaque lieu prioritaire, afin d'inclure des mesures cohérentes et des pratiques exemplaires, avec une marge de manœuvre pour le choix de approches adaptées aux menaces locales.
- Les ressources et la capacité seront harmonisées en vue d'atténuer les mesures prioritaires décrites dans les plans CAL.
- Une approche axée sur le cycle de vie des projets en matière de délivrance de permis et de financement sera utilisée pour soutenir la mise en œuvre des approches CAL d'une manière prévisible et transparente.
- Des outils de gestion comme l'habitat essentiel, les zones d'importance écologique et les aires de protection et de conservation autochtones seront explorés en collaboration avec d'autres instances afin d'améliorer la protection du saumon de l'Atlantique dans les zones d'eau douce où se produisent des processus biologiques essentiels.

Résultat stratégique 2 : les processus et les politiques liés au saumon de l'Atlantique s'alignent avec la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et son plan d'action connexe.

La vie quotidienne de nombreux peuples autochtones est liée au saumon de l'Atlantique. Le Canada établit sa position sur l'espèce à l'échelle nationale par l'intermédiaire de la Politique et sa position sur l'espèce à l'échelle internationale par l'intermédiaire de l'Organisation pour la conservation du saumon

de l'Atlantique Nord (OCSAN). Les droits, les valeurs et les perspectives des peuples autochtones n'ont pas été suffisamment pris en compte au niveau fédéral, où le gouvernement du Canada discute du saumon de l'Atlantique et prend des décisions à son sujet. Les organisations et les communautés autochtones sont bien placées pour jouer un rôle de premier plan dans l'intendance du saumon de l'Atlantique et la recherche à son sujet; cependant, il existe certains obstacles à leur inclusion. Par exemple, les droits des peuples autochtones à contrôler leurs données et leurs connaissances et à y accéder restent limités, tout comme leur intégration dans les processus décisionnels concernant le saumon de l'Atlantique.

Extrants

- Le Canada endossera un rôle accru en faveur des peuples autochtones à l'OCSAN et créera un espace pour la prise en compte significative des perspectives autochtones dans le travail du Canada à l'OCSAN grâce à la création d'un processus consultatif autochtone.
- La Politique sera examinée et mise à jour afin de mieux s'aligner avec la Loi sur la Déclaration des Nations Unies et son plan d'action connexe 2023-2028.
- Les ententes de partenariat et/ou de mise en commun des données seront activement soutenues lors de leur élaboration et respectées dans leur mise en œuvre, au moyen du Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques (PAGRAO) et d'autres organisations autochtones qui participent activement aux activités de suivi et de recherche ciblant le saumon de l'Atlantique.
- L'application du savoir autochtone et/ou de l'approche à double perspective seront prises en compte et appliquées de manière significative dans les activités scientifiques, de recherche et de gestion liées au saumon de l'Atlantique.
- Les processus, les décisions et la coordination du MPO seront améliorés et harmonisés afin de mieux appuyer la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et son plan d'action connexe 2023-2028.
- Le personnel du MPO qui participe aux programmes sur le saumon de l'Atlantique cherchera activement des occasions de participation autochtone à son travail, sera soutenu dans sa formation et sa sensibilisation à la réconciliation et fera la promotion de l'inclusion des peuples autochtones dans l'ensemble de ses réseaux professionnels.

Résultat stratégique 3 : une communauté du saumon de l'Atlantique dynamique, inclusive et bien informée qui est positionnée pour réussir.

S'étendant sur cinq provinces, quatre régions du MPO et les terres de plus de 40 Premières Nations, en plus d'innombrables associations et groupes de conservation, l'aire de répartition saumon de l'Atlantique est vaste, complexe et variée. La reconnaissance des nombreuses façons dont l'espèce apporte de la valeur à la vie sociale, culturelle et économique des personnes présentes dans son aire de répartition – y compris les pêches, la recherche scientifique, les activités de restauration et les expressions culturelles – permettra de s'assurer que le saumon de l'Atlantique continue à motiver des gains écologiques positifs dans l'ensemble de son aire de répartition. La mise en relation des personnes, des projets et des données peut améliorer les avantages de ce que nous apprenons pour mieux servir le

saumon de l'Atlantique et encourager le niveau de partenariat et de collaboration nécessaire pour mieux comprendre les défis auxquels il est confronté en mer.

Extrants

- Grâce à des partenariats et à la collaboration, le MPO travaillera au-delà des frontières du Canada pour comprendre et atténuer les pressions, dans la mesure du possible, qui ont une incidence sur le saumon de l'Atlantique dans le milieu marin.
- Le plan conjoint de recherche sur le saumon de l'Atlantique s'efforcera d'établir les domaines prioritaires de la recherche scientifique occidentale et gérera l'échange de données sur le saumon de l'Atlantique, en les rendant accessibles selon la politique sur les données ouvertes du gouvernement du Canada.
- Les données de suivi des populations de saumon de l'Atlantique recueillies par le MPO ou financées par le gouvernement du Canada seront accessibles au public selon la politique sur les données ouvertes du gouvernement du Canada.
- Le Canada rendra compte de l'état des stocks de saumon de l'Atlantique à l'échelle internationale par le biais de l'atlas du saumon de l'OCSAN.
- Une économie de conservation forte et inclusive pour soutenir le saumon de l'Atlantique sera comprise et appréciée pour sa contribution à des économies diversifiées, inclusives et durables dans les domaines de la science, de l'intendance, des pêches et des arts.
- Créer des espaces permettant aux peuples autochtones d'atteindre l'excellence en recherche dans l'avancement des systèmes de savoir autochtone (ou d'autres domaines connexes) pour le saumon de l'Atlantique.

Résultat stratégique 4 : les pratiques qui appuient la gestion et la protection du saumon de l'Atlantique sont transparentes, bien informées et adaptées aux besoins de l'espèce dans un monde en constante évolution.

C'est le sentiment de connexion entre les gens et le saumon de l'Atlantique qui motive de nombreuses activités intéressantes d'intendance et de restauration pour cette espèce dans l'ensemble du Canada atlantique. En fait, les données probantes portent à croire que les Canadiens sont prêts à investir davantage dans la conservation du saumon de l'Atlantique que dans celle de toute autre espèce aquatique en péril au pays². Pour de nombreuses personnes, ce sentiment de connexion vient de la pêche récréative à la ligne et de la possibilité d'interagir directement avec le saumon. Le maintien de ces possibilités est important et il est appuyé par le mandat du MPO; toutefois, il est tout aussi important de veiller à ce que ces interactions ne constituent pas une menace importante pour la restauration ou le maintien des populations de saumon de l'Atlantique du Canada.

Extrants

² <u>National values for regional aquatic species at risk in Canada (valeurs nationales pour les espèces en péril dans les régions du Canada; en anglais seulement)</u>

- Les ententes ou protocoles d'entente fédéraux-provinciaux qui définissent les rôles et les responsabilités à l'égard des pêches récréatives du saumon de l'Atlantique seront examinés, renouvelés ou explorés afin de mieux refléter les contextes et les relations actuels.
- Le suivi de la température et la mise en œuvre de protocoles relatifs aux eaux chaudes ou à l'environnement seront accrus dans toutes les rivières règlementées où la pêche récréative à la ligne a lieu afin de réduire les dommages au minimum.
- Une meilleure sensibilisation des pêcheurs à la ligne permettra d'améliorer les techniques de capture et de remise à l'eau et de renforcer l'importance des protocoles relatifs aux eaux chaudes.
- La collaboration entre les organismes locaux d'application de la loi, les collectivités autochtones et les intervenants sera explorée pour décourager le braconnage, en particulier pendant les périodes d'eau chaude où les saumons sont les plus vulnérables.
- L'orientation stratégique à l'appui de la prise de décisions pour les activités d'ensemencement du saumon de l'Atlantique sera élaborée en collaboration avec les peuples autochtones et la communauté du saumon de l'Atlantique, en tenant compte d'un éventail de sources de connaissances et de données probantes, y compris le savoir et les perspectives autochtones, la recherche scientifique, les pratiques exemplaires internationales, les facteurs socioéconomiques et d'autres dimensions humaines.

7.0 Participez!

La réalisation de la vision de la Stratégie (c'est-à-dire créer les conditions nécessaires pour que le saumon de l'Atlantique, les peuples autochtones et l'ensemble de la communauté du saumon de l'Atlantique puissent prospérer) dépend des connaissances et de l'expertise de tous : les peuples autochtones, les gouvernements provinciaux et d'autres niveaux, les partenaires et les intervenants doivent être inclus. Il existe différentes façons de participer, et les possibilités de contribution ne se limitent pas à ce qui est proposé ci-dessous. Comme point de départ, envisagez les possibilités qui sont les plus pertinentes pour vous ou votre organisation.

Organisations et collectivités autochtones

- Prenez des mesures par l'intermédiaire de votre bureau local du PAGRAO ou au sein de votre collectivité pour réfléchir à la façon dont la Stratégie peut soutenir vos aspirations et vos objectifs ainsi qu'à la façon dont vous aimeriez que votre travail soit présenté dans les rapports.
- Dirigez des activités d'intendance et de rétablissement du saumon de l'Atlantique. Explorez les
 divers mécanismes de financement sous forme de subvention ou contribution du MPO, y
 compris ceux qui visent précisément à soutenir les peuples autochtones, ou le programme de
 financement annuel de la Fondation pour la conservation du saumon atlantique (FCSA), et
 présentez une demande de financement pour des projets qui appuient la mise en œuvre de la
 Stratégie.
- Créez des partenariats pour définir clairement les modalités de partenariat et de collaboration avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales, y compris la façon dont vous souhaitez que vos connaissances et vos données soient transmises.

- Contribuez aux efforts internationaux de gestion et de conservation en tenant compte des points de vue des peuples autochtones pour l'élaboration de l'approche du Canada à l'OCSAN sur une base annuelle.
- Participez aux processus de consultation locaux, régionaux et nationaux sur le saumon de l'Atlantique, qui comptent pour votre organisation et/ou votre collectivité.

Organisations non gouvernementales

- Prenez des mesures par l'intermédiaire de votre groupe local d'intendance au niveau du bassin versant ou de votre collectivité pour envisager d'aligner vos programmes, vos stratégies et vos rapports organisationnels avec la Stratégie afin que vos mesures puissent contribuer à son cycle annuel d'examen et de rapports.
- Explorez le programme de financement annuel de la FCSA et les divers mécanismes de financement sous forme de subvention et de contribution du MPO, et présentez une demande de financement pour un projet qui appuie la mise en œuvre de la Stratégie.
- Participer aux forums de réseautage et de partenariat facilités par l'intermédiaire de la FCSA, y
 compris des tables rondes ou des comités consultatifs provinciaux sur le saumon, des
 symposiums provinciaux ou des symposiums interprovinciaux.
- Familiarisez-vous avec les pratiques de gestion des données et des connaissances FAIR et CARE, pour transmettre les données et les connaissances de votre organisation selon les pratiques exemplaires. Soyez ouvert à l'idée que d'autres transmettent également leurs connaissances et leurs points de vue pour soutenir des partenariats et des collaborations solides.
- Restez informé et participez aux futures occasions de mobilisation qui appuient l'atteinte des résultats de la Stratégie (par exemple, l'élaboration d'une orientation sur la politique d'ensemencement).
- Renseignez-vous sur l'histoire, les traités et les droits autochtones, la Déclaration des Nations Unies et les <u>Rapports de la Commission de vérité et réconciliation</u>, ainsi que ses 94 <u>appels à l'action</u>. Voyez comment vous pouvez faire avancer la réconciliation, adopter une approche à double perspective et mobiliser votre collectivité autochtone locale.

Personnes

- Jouez un rôle de soutien et de défenseur, et contribuez par l'intermédiaire de votre groupe local d'intendance au niveau du bassin versant, de votre association provinciale du saumon ou d'autres organisations qui partagent votre vision et qui peuvent vous aider à vous tenir informé sur le saumon de l'Atlantique.
- Pratiquez la pêche à la ligne de façon responsable en découvrant et en pratiquant les techniques de capture et de remise à l'eau et les techniques de photographie sécuritaires, et en restant informé des protocoles locaux relatifs aux eaux chaudes ou à l'environnement.
- Renseignez-vous sur l'histoire, les traités et les droits autochtones, la Déclaration des Nations Unies et les <u>Rapports de la Commission de vérité et réconciliation</u>, ainsi que ses 94 <u>appels à l'action</u>.

8.0 Cycle de mise en œuvre

Reconnaissant que les priorités, les ressources et les besoins liés au saumon de l'Atlantique changeront au cours des 12 prochaines années de la Stratégie, des possibilités d'examen périodique ont été intégrées à son cycle de mise en œuvre : tous les quatre ans, la Stratégie sera examinée en collaboration

avec les peuples autochtones et la communauté du saumon de l'Atlantique afin d'assurer sa pertinence à long terme. La production d'un rapport d'étape tous les deux ans permettra de mesurer les progrès par rapport aux résultats stratégiques et à leurs extrants. Les rapports d'étape mesureront les progrès réalisés à l'égard de chaque extrant à l'aide d'indicateurs de rendement précis, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps qui seront établis en fonction des activités actuelles, des possibilités futures et de la capacité du MPO, des peuples autochtones et de la communauté du saumon de l'Atlantique. Le MPO lancera un appel aux peuples autochtones et à l'ensemble de la communauté du saumon de l'Atlantique pour les inviter à faire état de leurs progrès dans ces rapports.

